



Règlement du concours de dessins

« La Ville de demain »

Carte de vœux 2023

Article 1

L'organisation du concours

Pour la première fois, le Ville d'Eragny-sur-Oise organise un concours de dessins à destination des enfants Eragniens âgés de 3 à 12 ans. Ce concours a pour objet de sélectionner un dessin pour illustrer la carte de vœux 2023 sur le thème « La Ville de demain »

Article 2

Durée du concours et planning

Ouvert le 21 novembre 2022, le concours sera clôturé le 13 novembre 2022 à minuit. Toutes les œuvres reçues après cette date ne seront pas acceptées.

L'œuvre sélectionnée devra être transmise au format papier avant le 18 novembre 2022 à la direction de la Communication.

Elle sera ensuite numérisée puis déclinée sur les supports de communication entre le 21 et le 9 décembre.

En décembre, elle sera diffusée sur les formats suivants : un affichage senior 3x4m, une carte de vœux format A5, une affiche 120x176cm et une version numérique.

Article 3

Conditions de participation au concours

Pour participer, il suffit de transmettre son dessin avant la date de clôture du concours soit en version numérique sur com@eragny.fr soit en version papier dans l'urne située à l'accueil de l'Hôtel de Ville (Place Louis Don Marino).

Le dessin doit impérativement comporter au dos, les nom, prénom, adresse et âge de l'enfant qui l'a réalisé.

L'œuvre devra répondre aux critères suivants :

- Format A4 (21cmx 29,7cm)
- Recto
- Orientation paysage ou portrait
- Toutes les techniques sont autorisées : peinture, feutre, crayon, pastel, fusain, collage... mais l'œuvre ne devra pas être en relief afin de pouvoir être numérisée.
- Aucun texte ne doit apparaître sur le dessin exceptée l'année 2023
- Thème « La Ville de demain »

Le participant qui remportera le concours s'engage à céder les droits d'utilisation et de publication de son œuvre sur les différents supports de communication de la Ville. Ses noms et prénoms y seront cités.

Article 4

Le jury

Après réception des œuvres, un jury constitué de 2 professionnels de la communication, d'un membre du cabinet du maire retiendra un dessin parmi tous ceux réalisés. Ils se baseront sur la grille d'évaluation transmise ci-dessous.

Grille d'évaluation

Le format A4 (éliminatoire) Oui /Non

Le thème est-il respecté ? (La ville de demain) de 1 à 10

Le sujet est-il clair ? (Compréhensible) de 1 à 10

L'originalité du dessin et la créativité de 1 à 10

Note personnelle (avis et impression globale sur le dessin)